

# Accompagner des enfants ou des d'adolescents handicapés dans le cadre scolaire

Marie Toullec-Théry, MCF, CREN  
Université de Nantes et Espé  
[marie.toullec-thery@univ-nantes.fr](mailto:marie.toullec-thery@univ-nantes.fr)

Travailler à plusieurs, pas si simple que  
ça...

# Paroles d'un élève

« Y a certains profs qui vont vraiment essayer de s'adresser qu'à nous et l'AVS, elle sera transparente et d'autres qui vont directement parler à l'AVS comme si on n'était pas là. Y a les deux extrêmes » (1ère S)

# Paroles de l'AVS

« Mais moi, souvent, j'ai des petites appréhensions par rapport aux enseignants parce que j'ai l'impression des fois de les déranger. »

« Ils ont leur rôle d'enseignant et ils s'adressent à la classe. Moi, je fais partie un peu du décor. » (I. 80).

« Mais l'important pour moi, c'est déjà qu'il [l'enseignant] respecte le travail que je fais et qu'il n'essaie pas de me « court-circuiter » et que moi, j'essaie de ne pas le « court-circuiter » non plus parce que je pense que c'est un peu ça la difficulté de la relation enseignant et AVS » (I. 40).

# Paroles d'un des professeurs

« Donc, de temps en temps, j'aurais eu peut-être tendance à ne pas m'occuper de E parce qu'y avait l'AVS » (I 34).

« Bon, surtout en début d'année, on échangeait si y avait des choses à caller, non y a pas eu beaucoup de modifications [de mes pratiques] » (I 32).

# Partage et division

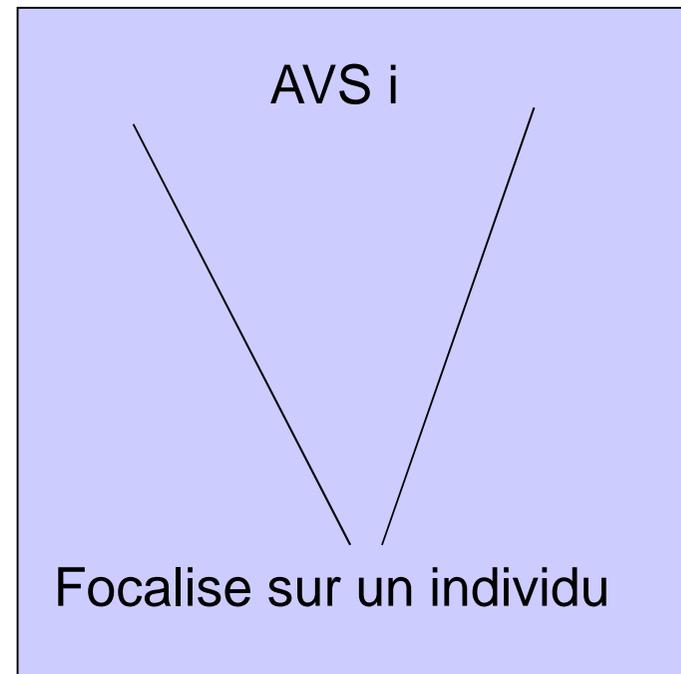
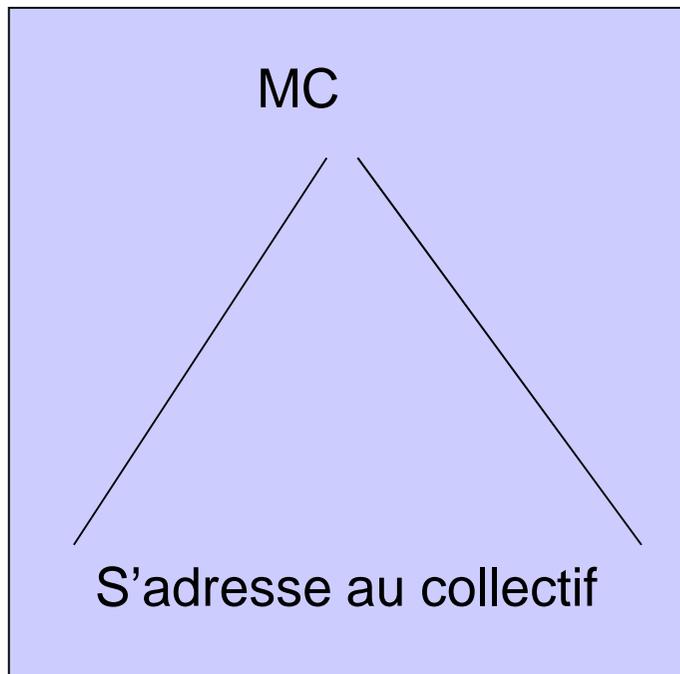
Partager est un terme **sémantiquement ambivalent**. Il peut dire une chose et son contraire.

Partager le travail, c'est :

- mettre en commun, faire ensemble et se solidariser;
- diviser, séparer, se distinguer, se démarquer, se différencier voire s'opposer.

Quelles attentions réciproques développer alors pour pouvoir travailler ensemble ?

# Des logiques différentes



# Un système double pour l'apprentissage des élèves

Un système bicéphale dissymétrique (Toullec-Théry & Nédélec-Trohel, 2008).

Professeur= système didactique principal

AVS = système didactique auxiliaire

L'AVS est aux prises avec les contraintes spécifiques du système didactique :

elle, il y accompagne un élève placé dans une relation centrée sur le savoir;

la transmission de ce savoir oriente l'action conjointe P-AVS-élève;

L'AVS tient une position dans l'institution didactique, mais il y prend aussi nécessairement position.

# Un positionnement variable des AVS en classe

Identification de 4 positionnements (Toullec-Théry & Nédélec-Trohel, 2008, 2009).

- Une partition des rôles pour des territoires respectifs identifiés par tous;
- Une position surplombante de l'AVS, expert sur le handicap;
- Une position surplombante du professeur;
- Une certaine symétrie entre l'AVS et le professeur.

Une AVS co en ULIS école

La dictée







# Inter-relations MC-AVS

Le professeur :

- prend la main et de cette manière guide l'élève;
- indique la méthode à mettre en œuvre pour repérer et localiser le mot et identifier sa graphie;
- Valide

aspects pédagogiques

L'AVS co :

- Aide matérielle

aspects techniques

MC et AVS félicitent.

Concertation  
sur la partition  
des tâches  
respectives

# Un AVS i en maternelle

Le puzzle

**vidéo**

# Inter-relations MC-AVS

Une position surplombante de l'AVS, expert sur le handicap:

L'AVS fait écran au projet d'apprentissage de l'élève avec la classe.

L'écart important de compétences entre l'élève handicapé et le reste de la classe provoquerait une déstabilisation de l'équipe multi-partenariale (Boureau, 2009).

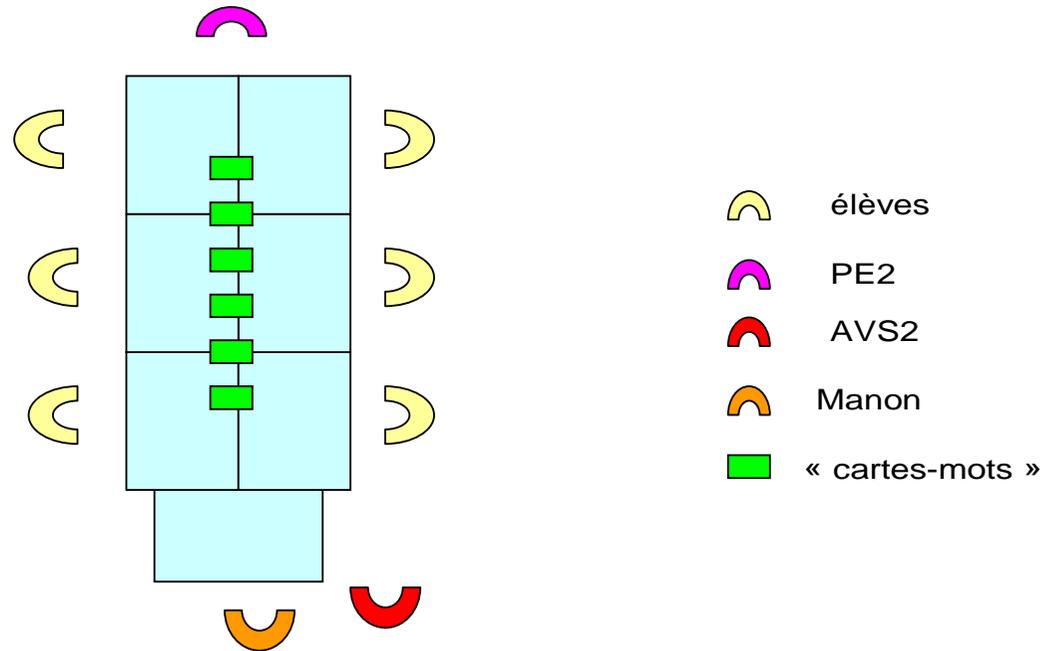
# Paroles du professeur

- « On nous avait dit au départ, ne vous souciez pas trop du contenu, l'essentiel, c'est qu'il [Fabrice] se socialise. Et puis de notre côté, en faisant des choses avec lui, on se rend compte qu'il est capable de faire des choses un peu plus scolaires. Donc on ne sait pas trop comment faire [. . .]. Avec l'AVS, ce qu'on nous avait dit au début, c'est qu'elle devait adapter les activités qu'on avait préparées pour le groupe classe pour Fabrice »

Une AVS co en ULIS école

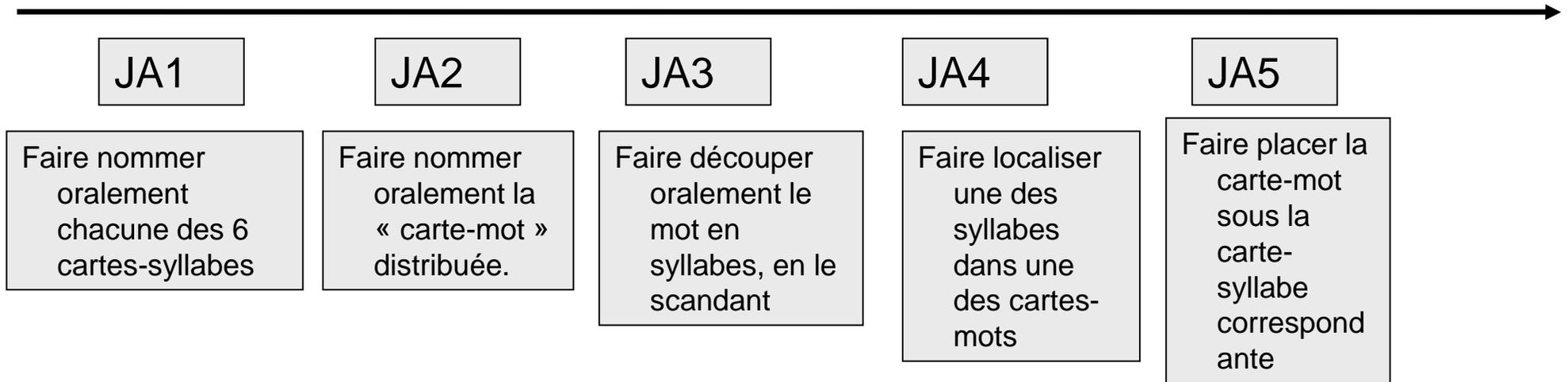
Le jeu des phonèmes

# Aménagement de l'espace



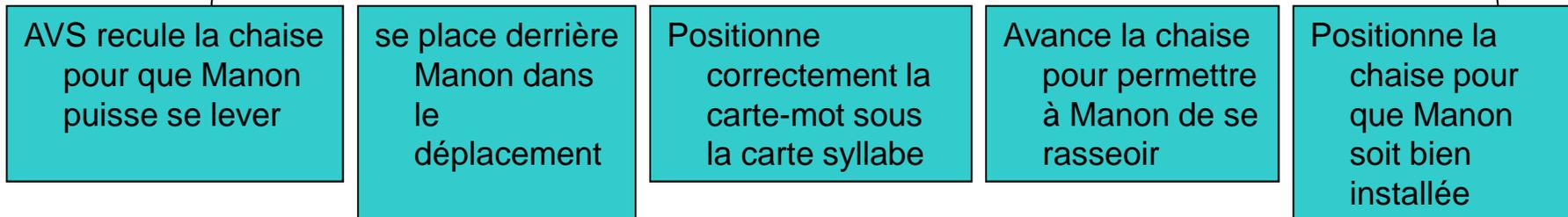
# Des territoires dissymétriques

**JE:** Capacité à repérer les syllabes dans un mot



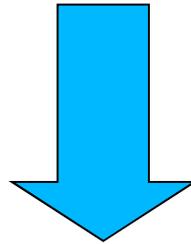
Motif répété par PE2 pour chaque nouvelle « carte-mot »

Motif répété par AVS au moment du JA5 quand c'est le tour de Manon



# Actions de P et AVS

- P n'a pas pensé aménager la situation pour Manon (ce sont les usages qui priment),
- AVS n'a pas de décisions à prendre (elle s'occupe des déplacements).



- Se produisent alors des décisions de l'AVS pour « exister ».

# Entrelacement discours/pratiques

« C'est difficile quand l'AVS prend des décisions »

« on n'a pas de temps de réunion parce que les choses se passent de manière simple »

« des AVS qui soient compétents, or c'est quand même des gens qui sont pris comme ça un petit peu au hasard de leurs disponibilités ou qui sont en vacation, qui sont pas formés, (l. 552 à 555) ».

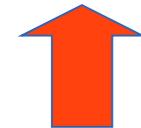
« **très simple** » : dichotomie enseignement (pédagogique)-accompagnement

P. est « *manager* », « *pilote* » : Désir de contrôle

Pourtant, l'accessibilité de la situation est de la responsabilité de l'AVS

« Elle a bien vu en quoi Manon avait besoin d'un adulte pour l'aider dans ses gestes moteurs ».

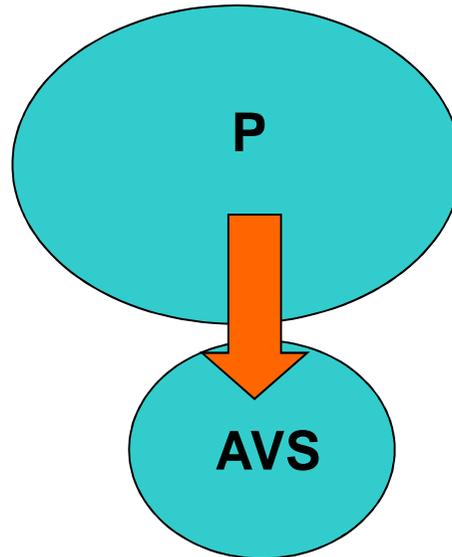
**Crainte de perdre la main sur la classe**



Besoin de la présence de l'AVS

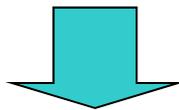
« il faut vraiment te centrer sur ce que je vais te demander »

# Une relation non formalisée



Collaboration, marquée par le caractère ponctuel, très dépendant des personnes, **source de conflits.**

- Choix vertical de communication



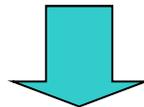
- AVS est soumise à la décision de P : l'AVS doit se tenir près de Manon.

# Conséquences

Défauts d'anticipation ou de préparation en amont



Pas d'aménagement spécifique du milieu



Désir d'un AVS toujours présent, mais ne pas perdre la main

**RUPTURES  
RELATIONNELLES** entre  
l'enseignant et l'AVS

# Discours de l'AVS

« Ce ne sera jamais pareil que l'année dernière quoi. D'abord parce que l'année dernière y'avait un travail d'équipe... idéal, je veux dire on peut pas demander mieux, franchement c'était parfait, en plus on est valorisé sur le poste parce que voilà... On donne crédit à ce qu'on dit, à notre évaluation, y'a vraiment un travail d'équipe quoi, et un respect important et une représentation très positive du rôle d'AVS » (l. 594 à 599).

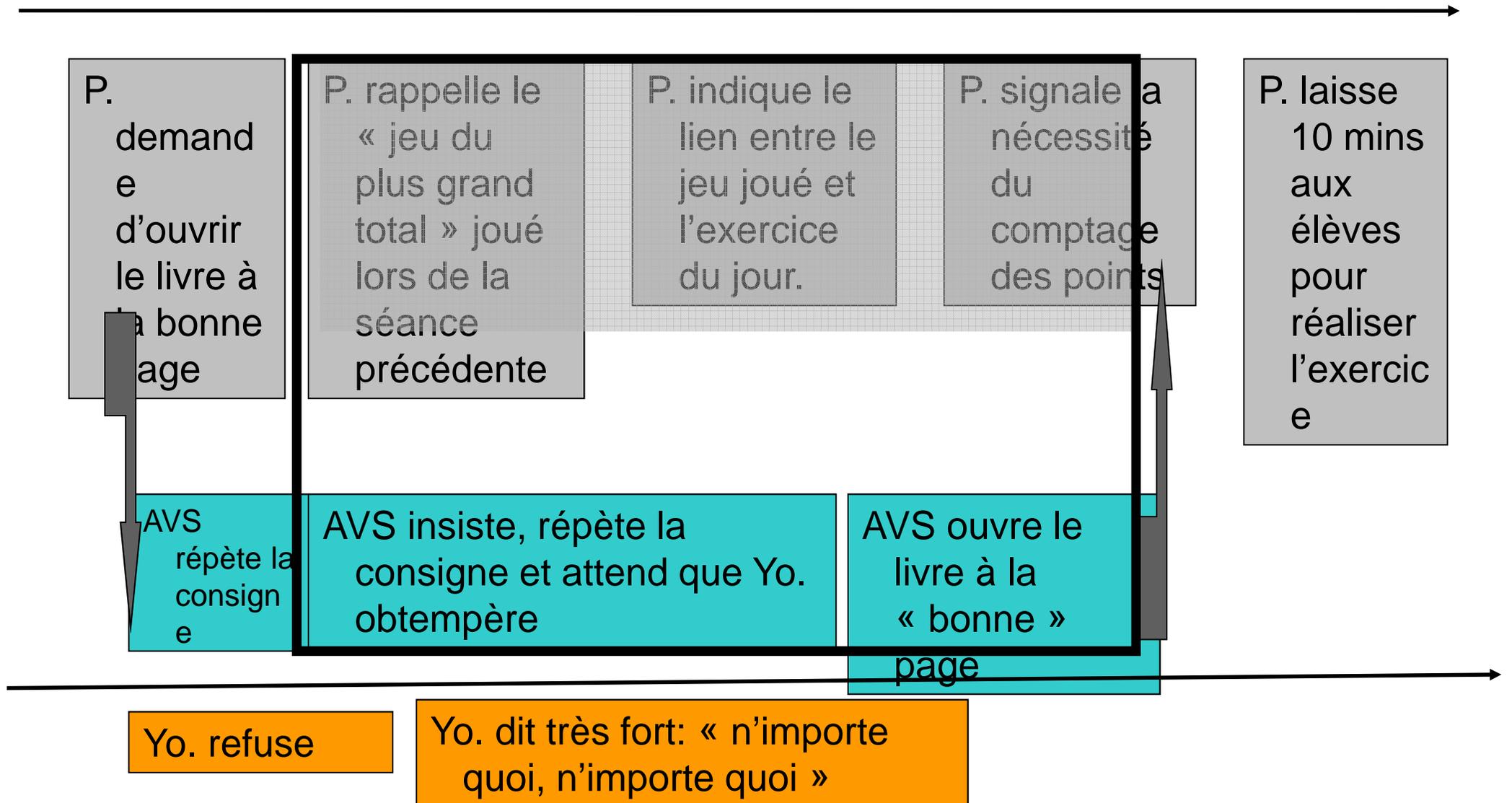
Une AVS co en ULIS école

Un exercice mathématique

# Contexte

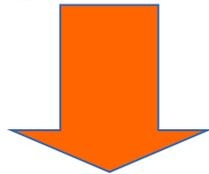
- Classe de CE2 avec 19 élèves
- Professeur novice : 3 ans d'ancienneté
- Yo. troubles du spectre autistique
- Scolarisé à mi-temps depuis janvier
- AVSi à plein temps

# Des interactions concurrentielles



# Les actions et leurs effets

- **Double sollicitation:** Yo. est « gêné » dans son attention, les interactions se superposent, les territoires sont flous.
- **Double aide:** pas de temps d'expérience autonome pour Yo. P. et AVS agissent chacun à leur tour ou en même temps auprès de Yo. pour le maintenir dans l'activité.
- **Double territoire :** pas de prises d'indices réciproques.



- L'AVS s'auto-organise et crée ses propres moyens de l'aide en s'inspirant de ce qui a déjà été fait en classe ou de la manière dont elle s'y prendrait pour résoudre la situation.
- L'AVS réaménage donc la tâche comme elle le peut, sans pistes de l'enseignant en amont et en cours d'activité (puisque pas d'interactions on line entre eux).

# Des territoires qui s'empiètent

Tu te rappelles le jeu, l'autre jour que tu as fait ? Le jeu, tu avais joué avec le dé pour avoir un point ? Tu te rappelles les points ? Tu te rappelles le « plus grand total » ?

Et Tim il a joué, **il faut calculer combien de points il a eu, le nombre de points qu'il a fait avec son dé.** Et Tim le dé, il l'a lancé et il a fait ? (*Yo. montre avec son doigt*). Et il a une carte de ? Combien il a de cartes de 1000 ?

**Il faut en prendre**

**Le professeur introduit à nouveau la situation pour Yo.**

en prendre 2 cartes de ?

Ben non les cartes de 10 c'est au deuxième tour, on est au premier tour pour aller chercher les feuilles de jeu qui sont au tableau). Tu peux calculer ses points ? **Tu te rappelles ce jeu, tu as joué, tu as joué as ce jeu. Tu regardais combien tu avais fait avec ton dé et après il a fait 1, il a fait 6. T'essayes de calculer ses points ?**



# Entrelacement discours/pratiques

Le « *but affiché, c'est la socialisation avant tout* », pourtant Yo. partage exactement les mêmes tâches.

« *elle drive par derrière en fait* ».

Désir de retrait , mais pas de retrait réel possible

Désir d'interactions avec les autres élèves, mais pas de création d'une nécessité

Désir d'aménagement, mais sans anticipation de P

accessibilité de la situation est de la responsabilité de l'AVS

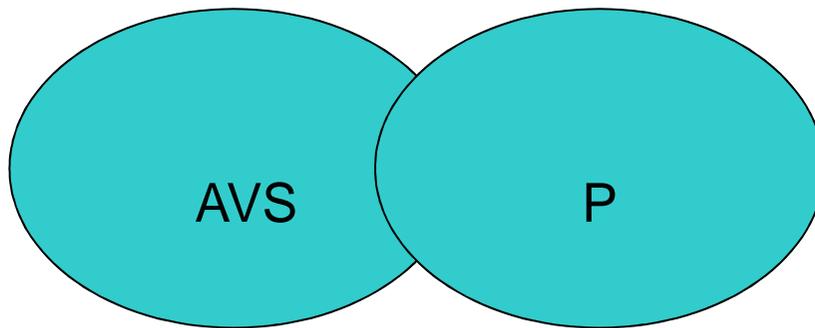


**Crainte de perdre la classe (à cause des dérapages de Yo.)**



**Besoin de la présence de l'AVS**

# Une relation non formalisée, mais plutôt égalitaire



Coopération fondée sur des régulations fréquentes et informelles.

Repose sur le bon vouloir réciproque,

Un tel partenariat peut se révéler fragile et peu évolutif.

- La question centrale concerne le comportement de Yo. et pas les apprentissages

Il faut que Yo. ne « déborde » pas, donc présence de l'AVS.

Yo. rejette l'AVS.

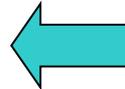
# Conséquences

Défauts d'anticipation ou  
de préparation en amont

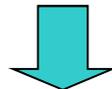


**RUPTURES  
RELATIONNELLES** entre  
l'élève et l'AVS

Énoncés et  
actions  
concurrentiels



Double temps de l'aide  
Double sollicitation



Présence d'un adulte  
97% du temps

# Les ruptures de relation

- Quelles solutions ont été trouvées pour essayer de « normaliser » la relation Yo./AVS?
- Les difficultés rencontrées sont plutôt à mettre du côté de l'élève (difficultés d'ordre ontologique) et moins dans les aspects didactiques et pédagogiques.

En effet :

- Demande d'un temps de scolarisation plus court (mi temps);
- Remaniement spatial de la classe avec mise en place d'îlots : la table de Yo. se trouve alors placée avec les tables de deux autres élèves.

En guise de conclusion

# Un besoin manifeste d'un AVS... mais

- Une tendance actuelle à la systématisation et un risque en termes de qualité de prise en charge et d'accès à l'autonomie de l'enfant (Blanc, 2011).
- se confondent la mise en accessibilité de l'école et les besoins d'aide humaine (CNCPPH, 2010).

Symétrie/  
dissymétrie

Logique de périmètre /  
logique de réseau

Intra individuel/  
inter individuel

Partage /  
division

## Travail partagé ou collaboratif

- Rupture avec le modèle de la « cellule classe » de l' « eggs crate organization » (Lortie, 1975)
- Dépasser la juxtaposition pédagogique pour se constituer en ressource pédagogique plurielle

Normes /  
valeurs

Continuité/  
discontinuité

Le travail partagé= un travail sous tension, aux limites souvent mouvantes et imprécises.

# Des exigences

- un travail en équipe d'école ;
- Des concertations MC/AVS, des échanges sur les apprentissages, leur suivi ;
- Une étude de ce qui peut se faire ensemble mais aussi de ce qui ne peut pas se faire ensemble.



Un partage d'une culture et de normes communes;

# Des risques

- Une instabilité du travail ;
- Une Consommation de temps et d'énergie ;
- Une vulnérabilité (perdre sa réputation, perdre la face) ;
- Du temps d'apprentissage en moins.

« *L'injonction du travail partagé se conjugue aujourd'hui avec un principe d'intensification du travail enseignant: il faut faire toujours plus avec moins* » (Tardif & Borgès, 2009).

# Bibliographie

- Belmont, B., Plaisance, E. & Vérillon, A. (2006). Accompagnement et intégration scolaire. Politiques, pratiques et acteurs, *Contraste*, n°24.
- Belmont, B., Plaisance, E. & Vérillon, A. (2011). Conditions d'emploi des auxiliaires de vie scolaire et qualité de l'accompagnement des élèves handicapés. *Revue Française de Pédagogie*, n°174
- Nédélec-Trohel, I. & Toullec-Théry, M. (2010). Interactions entre un professeur, un AVS et un élève handicapé en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS). *Carrefours de l'Education*, 29, 161-180.
- Toullec-Théry, M. (2013). Scolarisation de trois élèves autistes à l'école primaire : positionnements des enseignants et des AVS. *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 60, 129-143.
- Toullec-Théry, M. (2013). Mises en œuvre parfois paradoxales dans l'action conjointe enseignant-AVS-élève handicapé. Deux études de cas à l'école primaire. In T. Assude et J.-M. Pérez (Eds.) *Pratiques inclusives et savoirs scolaires*. (p. 125-142). Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Toullec-Théry, M. & Brissiaud, M. (2012). Scolarisation d'un élève en situation de handicap : le cas d'un accompagnement délicat effectué par un auxiliaire de vie scolaire (AVS). *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 57, 139-154.
- Toullec-Théry, M. (2012). Les relations entre enseignant et Auxiliaire de Vie Scolaire dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, *Notes du CREN n°10*. [/NotesduCRENno10.pdf](#)
- Toullec-Théry, M. (2012). L'AVS, un moyen de compensation des conséquences du handicap ou d'accessibilité des situations d'apprentissage ? *Eduquer-Former*, 44, 43-69.
- Toullec-Théry M., Nédélec-Trohel I. (2010). Ecole et inclusion : prendre en compte les besoins spécifiques, une question d'organisation ? *Recherche et formation*, 64, 123-138.
- Toullec-Théry M. & Nédélec-Trohel I. (2009). Tentative de modélisation de l'organisation du fonctionnement de trois binômes AVS/professeur. *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45, 129-138.
- Toullec-Théry, M., Dujardin, D., Nédélec-Trohel, I., Ferré, F-M & Hanry, L. (2009). Professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire : un projet partenarial en Ile et Vilaine. *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45, 117-128.
- Toullec-Théry, M. & Nédélec-Trohel, I. (2008). Scolarisation des élèves en situation de handicap, études de pratiques entre professeurs et auxiliaires de vie scolaire (AVS). *Alter European Journal of Disability Research*, 2, 337-358.

Qu'est-ce qui peut expliquer cette  
« systématisation » de l'accompagnement?

Des chiffres qui parlent...

# Les prescriptions d'accompagnement des MDPH

Nombre d'heures d'accompagnement notifiées par les MDPH

	rentrée 2007	rentrée 2011	rentrée 2012	31 mars 2013
Loire Atlantique	5 772	17 613	18 327	19 291
Maine et Loire	2 886	7 169	7 648	8 098
Mayenne	3 510	5 348	6 353	7 136
Sarthe	4 200	7 933	8 823	9 503
Vendée	5 226	6 974	8 218	9 304
<b>Académie</b>	<b>21 594</b>	<b>45 037</b>	<b>49 369</b>	<b>53 332</b>

Page 11

Nombre d'élèves bénéficiant d'une prescription MDPH d'accompagnement individuel

	rentrée 2007	rentrée 2011	rentrée 2012	31 mars 2013
Loire Atlantique	608	1 839	1 986	2 111
Maine et Loire	301	586	634	689
Mayenne	209	420	460	552
Sarthe	322	563	628	673
Vendée	213	536	638	727
<b>Académie</b>	<b>1 653</b>	<b>3 944</b>	<b>4 346</b>	<b>4752*</b>



\* auxquels s'ajoutent 137 élèves bénéficiant d'une prescription d'accompagnement mutualisé

# Les auxiliaires de vie scolaire (AVS)

Moyens mobilisés pour l'accompagnement des élèves handicapés

	rentrée 2007	rentrée 2011	rentrée 2012	2007-2012
AVS-I	331	439	497	104%
AVS-M	0	106	179	
Contrats aidés	496	1300	1424	187%
Potentiel en heures	21 500	45 000	52 000	142%

- En 6 ans, les moyens alloués pour l'accompagnement des élèves handicapés ont plus que doublé.
- Les assistants d'éducation AVS assurent la moitié des accompagnements, les personnes en contrat aidé l'autre moitié. Ces derniers interviennent principalement dans les écoles.



# L'école, une institution nourrie par son histoire

## Ségrégation

### Deux systèmes séparés

L'école ordinaire

Les établissements  
spécialisés

**1909** Classes de  
perfectionnement

## Intégration

« L'intégration était  
élèves qui, au te  
réparatrice ou ré  
pouvaient appor  
capacité d'adapt  
scolaire ordinaire

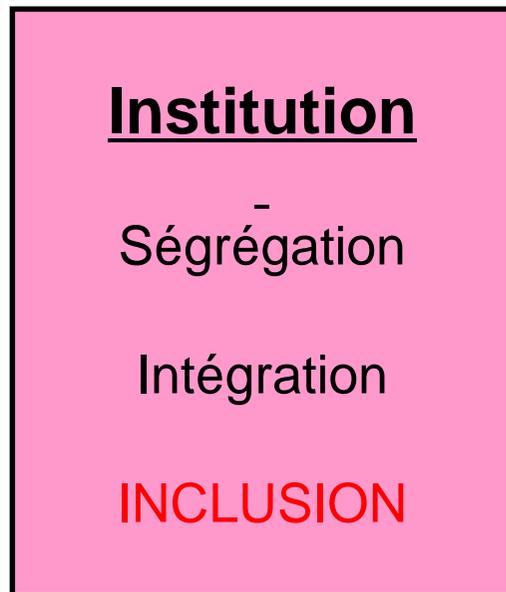
## Inclusion

L'inclusion correspond à l'idée  
**d'interdiction de toute forme  
de discrimination.**

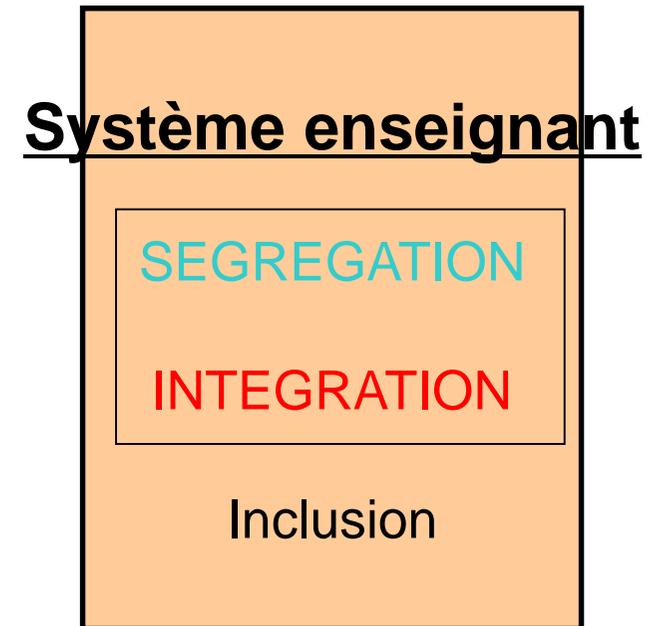
« Dans le cadre général de la  
référence aux Droits de  
l'Homme, l'éducation inclusive  
se fonde sur les principes  
d'égalité, d'égalité des  
chances » (Jamet, 2004).

Une école inclusive correspond  
donc à **l'école pour tous**  
quelque soit l'origine sociale, les  
difficultés d'apprentissage ou le  
handicap.

# Deux logiques en tension

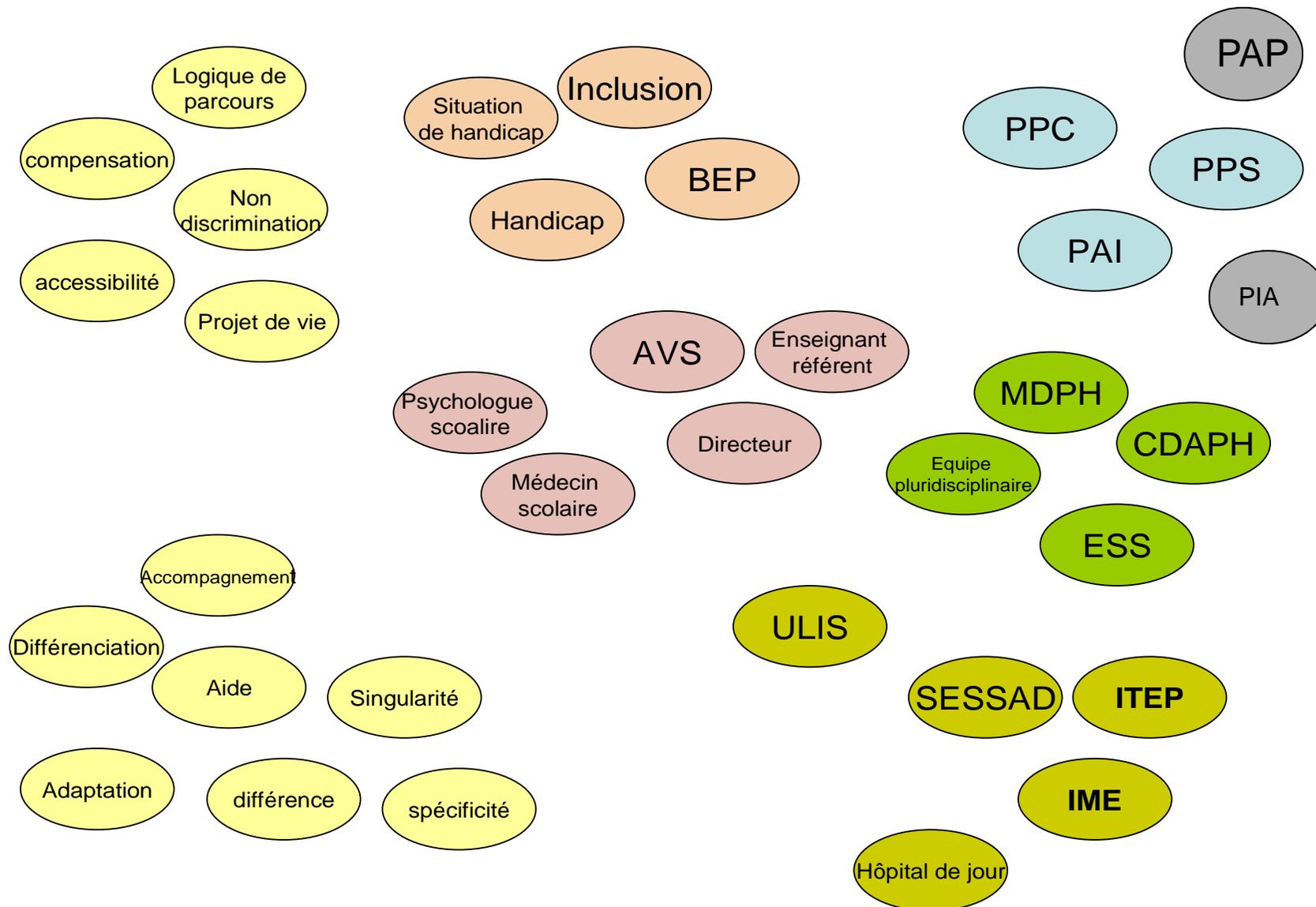


Milieu ordinaire

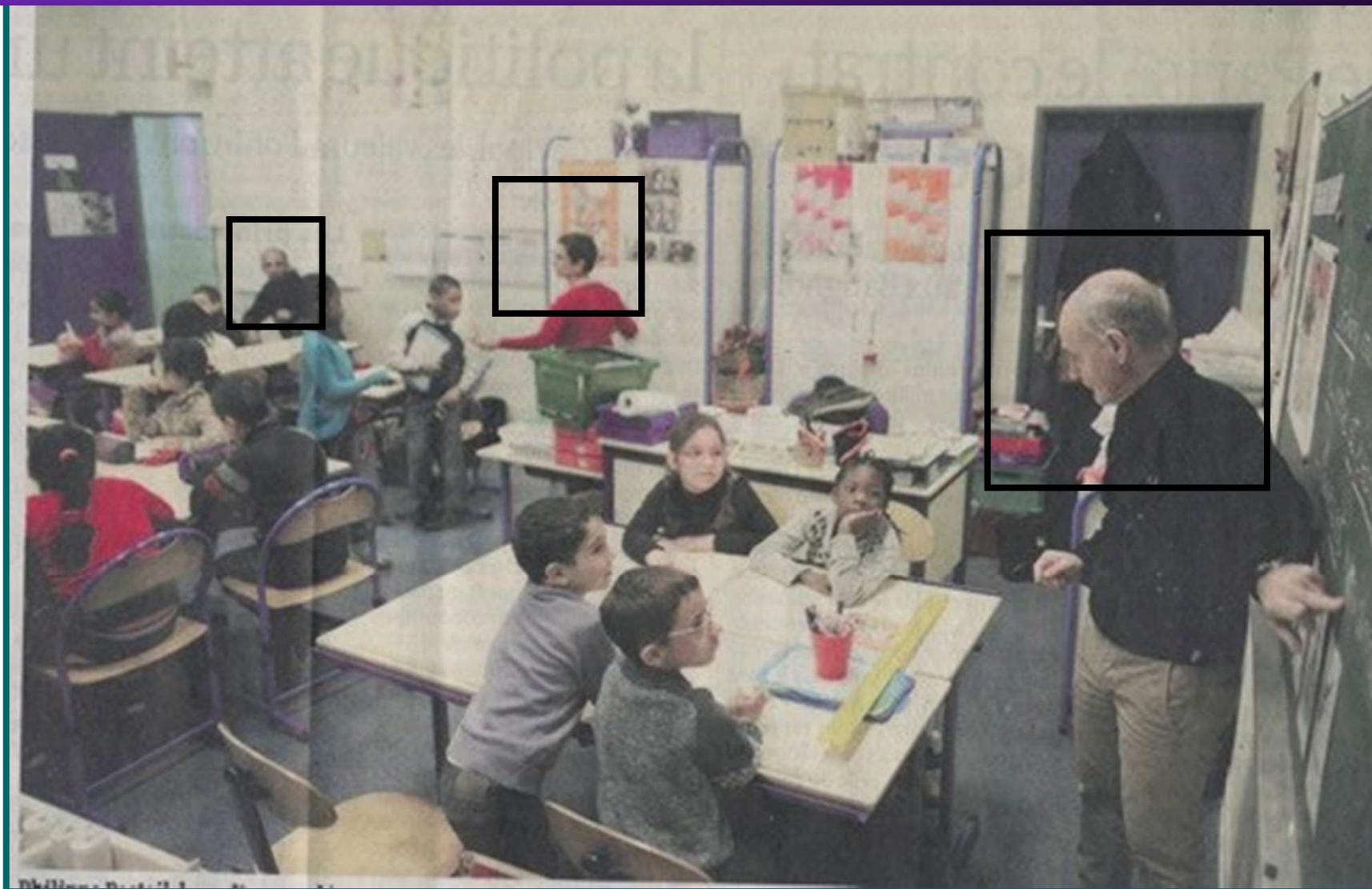


**ULIS, IME, ITEP....**

# Un paysage complexe



# Une culture française de la séparation ?



Une demande institutionnelle d'interdépendance  
des systèmes enseignant-AVS

## Interdépendance des systèmes enseignant-AVS

« L'ajustement des interventions [maître de classe-AVS] doit se faire en fonction d'une appréciation fine de l'autonomie de l'élève et tenir compte de la nature et de l'importance des activités. Il est donc indispensable qu'elles résultent d'une concertation avec chaque enseignant et s'adaptent aux disciplines, aux situations, et aux exercices » (Circulaire n°2003-093 du 11.6.2003).

## Une attente de Coopération plus que collaboration?

- « Une certaine division du travail existe dans toute collaboration mais celle-ci est spontanée, basée sur un engagement, un désir de participation libre, alors que dans la coopération, elle est demandée et raisonnée » (M-F. Blanquet).

Partage des tâches

Division négociée *a priori* d'une tâche (partition définie du travail à réaliser)

# Des réponses institutionnelles qui bougent

AVSi, AVSco, AVSm

**Assistants d'éducation** (contrats de droit public d'un an, d'une durée de 6 ans au maximum) , **Contrats aidés** (ou CUI Contrats Uniques d'Insertion, contrats de droit privé d'une durée totale de 2 ans au maximum ),...

## AVS-M

- L'aide mutualisée est destinée à répondre aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue;
- Les AVS-M seront recrutés exclusivement par les EPLE en contrat de droit public (AED) et pas en contrat aidé.

(Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés)

# Conclusion

Et les préconisations du rapport Komitès?

# **AJH, accompagnant de vie scolaire, sociale et professionnelle**

- Une « professionnalisation des accompagnants dans une vision globale qui couvre tous les espaces de la vie sociale du jeune et qui assure la continuité du parcours des jeunes en situation de handicap à l'Ecole, dans leur vie sociale et vers l'insertion professionnelle »
- reconnu par un diplôme
- mais pas de « nouveau » métier
- un diplôme AJH de niveau V ou IV.
- salarié via un CDI par un GIP.

# Plusieurs tâches

Circulaire n°2003-093 du 11.6.2003

- Aide à l'installation matérielle de l'élève ;
- Aide pratique, rapide et discrète permettant à l'élève de trouver la disponibilité maximale pour sa participation aux activités de la classe ;
- Aide aux tâches scolaires lorsque l'élève handicapé rencontre des difficultés pour réaliser, dans des conditions habituelles d'efficacité et de rapidité, les tâches demandées par les situations d'apprentissage ;
- Optimiser l'autonomie de l'élève dans les apprentissages ;
- Faciliter la participation de l'élève aux activités collectives et aux relations interindividuelles.

## Missions de l'AJH

- Accompagnement du jeune en situation de handicap aussi longtemps que nécessaire que le jeune le souhaite :
  - dans sa vie quotidienne
  - veiller aux conditions de sécurité et de confort ;
  - aider le jeune pour les actes essentiels de la vie ;
  - faciliter les déplacements du jeune dans ses différents lieux de vie et l'accompagner dans son parcours médical et paramédical.
  - dans l'accès aux apprentissages dans le milieu éducatif scolaire, péri et extra scolaire
  - dans les activités de la vie sociale et relationnelle
  - dans la mise en oeuvre et le suivi du PPC en liaison avec la famille et les professionnels concernés
  - au moment de son insertion dans le monde du travail, qu'il s'agisse de stage, d'apprentissage ou d'insertion professionnelle. (p.36)

# **Décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap**

- Art. 2. – Les accompagnants des élèves en situation de handicap sont recrutés parmi les candidats titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne. Sont dispensés de la condition de diplôme les candidats qui justifient d'une expérience professionnelle de deux années dans le domaine de l'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap accomplies, notamment dans le cadre d'un contrat conclu sur le fondement de l'article L. 5134-19-1 du code du travail susvisé.
- Art. 4. - Les accompagnants des élèves en situation de handicap peuvent être recrutés à temps complet ou à temps incomplet.
- Art. 9. – Les accompagnants des élèves en situation de handicap recrutés par contrat à durée indéterminée bénéficient au moins tous les trois ans d'un entretien professionnel. Les accompagnants des élèves en situation de handicap engagés depuis plus d'une année par contrat à durée déterminée peuvent également bénéficier d'un entretien professionnel.

## Recrutement en contrat à durée indéterminée par l'état des anciens AVS recrutés par des associations

- Circ.2010-139 du 14/10/2014
- Les anciens AVSi recrutés par des associations peuvent être directement réemployés par l'état sous le nouveau statut d'AESH et ce directement en contrat indéterminé, dès lors que les 6 années d'AED-AVS précédent le recrutement par l'association ont été accomplies de manière continue .

# Bibliographie

- Belmont, B., Plaisance, E. & Vérillon, A. (2006). Accompagnement et intégration scolaire. Politiques, pratiques et acteurs, *Contraste*, n°24.
- Belmont, B., Plaisance, E. & Vérillon, A. (2011). Conditions d'emploi des auxiliaires de vie scolaire et qualité de l'accompagnement des élèves handicapés. *Revue Française de Pédagogie*, n°174
- Nédélec-Trohel, I. & Toullec-Théry, M. (2010). Interactions entre un professeur, un AVS et un élève handicapé en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS). *Carrefours de l'Education*, 29, 161-180.
- Toullec-Théry, M. (2013). Scolarisation de trois élèves autistes à l'école primaire : positionnements des enseignants et des AVS. *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 60, 129-143.
- Toullec-Théry, M. (2013). Mises en œuvre parfois paradoxales dans l'action conjointe enseignant-AVS-élève handicapé. Deux études de cas à l'école primaire. In T. Assude et J.-M. Pérez (Eds.) *Pratiques inclusives et savoirs scolaires*. (p. 125-142). Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Toullec-Théry, M. & Brissiaud, M. (2012). Scolarisation d'un élève en situation de handicap : le cas d'un accompagnement délicat effectué par un auxiliaire de vie scolaire (AVS). *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 57, 139-154.
- Toullec-Théry, M. (2012). Les relations entre enseignant et Auxiliaire de Vie Scolaire dans la scolarisation des élèves en situation de handicap, Notes du CREN n°10. <http://www.cren-nantes.net/IMG/pdf/NotesduCRENno10.pdf>
- Toullec-Théry, M. (2012). L'AVS, un moyen de compensation des conséquences du handicap ou d'accessibilité des situations d'apprentissage ? *Eduquer-Former*, 44, 43-69. <http://eduquer-former.icp.fr/ojs/index.php/ef/article/view/22/18>
- Toullec-Théry M., Nédélec-Trohel I. (2010). Ecole et inclusion : prendre en compte les besoins spécifiques, une question d'organisation ? *Recherche et formation*, 64, 123-138.
- Toullec-Théry M. & Nédélec-Trohel I. (2009). Tentative de modélisation de l'organisation du fonctionnement de trois binômes AVS/professeur. *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45, 129-138.
- Toullec-Théry, M., Dujardin, D., Nédélec-Trohel, I., Ferré, F-M & Hanry, L. (2009). Professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire : un projet partenarial en Ile et Vilaine. *La Nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation*, 45, 117-128.
- Toullec-Théry, M. & Nédélec-Trohel, I. (2008). Scolarisation des élèves en situation de handicap, études de pratiques entre professeurs et auxiliaires de vie scolaire (AVS). *Alter European Journal of Disability Research*, 2, 337-358.
- <http://www.ccb-formation.fr/respect2/respect2.org/avs.htm>
- <http://bourdonnieres.paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissement/le-centre-de-scolarite-adaptee/>